LE JOURNAL DU PCDN

N° 47 - Juin 2009

Plan Communal de Développement de la Nature

Seneffe

Sommaire

Pour nos cours d'eau, appel à bénévoles!

Les plantes exotiques... Attention aux invasives!

Angle ouvert

Dates à retenir

Envie d'en savoir, un peu plus sur le Contrat de Rivière Senne?

Consultez le site www.crsenne.be

Senne Contrat de Rivière

Pour nos cours d'eau, appel à bénévoles !

Comme vous le savez sûrement, la Commune de Seneffe participe activement au Contrat de Rivière de la Senne. Tous les 3 ans, le Contrat de Rivière réalise un inventaire de terrain qui consiste à répertorier les dégradations et points positifs des cours d'eau du sous-bassin de la Senne.

Un premier inventaire a eu lieu en 2006. De nombreux bénévoles de l'entité y ont participé. Sur base des constats de cet inventaire, un programme d'actions a été établi. Depuis la signature de celui-ci en octobre 2007, 70% des actions prévues ont été réalisées, ou sont en cours de réalisation. Le premier inventaire est donc correctement suivi et porte bien ses fruits.

En vue de la signature du nouveau programme d'actions fin 2010, la Cellule de Coordination du Contrat de Rivière vient de lancer une deuxième campagne d'inventaire de terrain dans l'ensemble des communes du sous-bassin de la Senne, et a refait appel aux bénévoles inscrits lors du premier inventaire mais aussi à toute autre personne intéressée.

Seneffe présente de très nombreux cours d'eau. Quatre secteurs ont donc été déterminés... Chaque secteur sera sillonné par une équipe de 4 bénévoles... Les équipes se constituent mais elles ne sont pas encore complètes. Si vous avez envie de les rejoindre, contactez le Service Environnement 064/52 17 26... Le travail de terrain s'échelonnera tout l'été et jusqu'en novembre 2009.

Une réunion du groupe de travail " Canal et zones humides " du PCDN aura lieu le mardi 7 juillet à 19h30 à la Maison Communale. Ce sera aussi l'occasion de relancer d'autres projets sur cette thématique !
N'hésitez pas à nous rejoindre.

Autre inventaire en cours: celui des sentiers!
Intéressés, contactez le Service Environnement 064/52.17.26

PCDN Seneffe

Les plantes exotiques… Attention, aux invasives !

De plus en plus d'espèces exotiques sont introduites dans la nature. La plupart d'entre elles ne survivent pas chez nous, notamment parce que nos conditions climatiques ne leur conviennent pas ! Parmi les espèces qui s'adaptent, certaines s'établissent sans poser de problèmes majeurs. D'autres au contraire colonisent de nombreux milieux et connaissent un développement extraordinaire au point de menacer la flore indigène. On parle alors d'espèces exotiques invasives !

Impacts négatifs

Ces espèces représentent un réel danger ! Elles ont des impacts environnementaux, économiques mais aussi sur la santé publique ! Les plantes invasives rentrent en compétition avec les espèces indigènes. Leurs effets sont surtout perceptibles dans les milieux urbanisés, le long des cours d'eau, les milieux fragilisés… Tout d'abord, elles vont petit à petit étouffer la végétation sauvage, végétation qui abrite une faune spécifique… Progressivement, des insectes puis leurs prédateurs vont disparaître… Les invasions biologiques constituent la deuxième cause d'extinction des espèces dans le monde. Cette menace se précise de plus en plus en Belgique où elle agit souvent de concert avec la destruction des habitats et la pollution.

Les impacts économiques sont difficiles à évaluer mais les frais de gestion pour limiter leur développement sont de plus en plus importants sans compter que dans certains cas, les plantes invasives peuvent détériorer les cours d'eau voire porter atteinte aux cultures.

Certaines de ces espèces posent de véritables problèmes de santé publique, et particulièrement la berce du Caucase. Cette plante peut être la cause de graves brûlures par simple contact avec la peau.

Savoir les reconnaître

Nous mettons dans ce numéro l'accent seulement sur trois d'entre elles qui ont connu une extension particulièrement spectaculaire et qui sont malheureusement présentes sur le territoire de la Commune : la renouée du Japon, la berce du Caucase et la balsamine de l'Himalaya.

1.

2.

3.

4.

5.

1.-2. Balsamine de l'Himalaya
3.-4. Renouée du Japon
5. Berce du Caucase

Comment les éviter?

Une règle d'or face à cette problématique ! Ne les introduisez pas dans votre jardin même si, il est vrai, elles sont souvent superbes ! De façon générale, jouez la règle de la sécurité et évitez d'introduire chez vous des espèces exotiques. Si vous ne pouvez pas résister, alors préférez des variétés stériles ou issues de croisements horticoles (hybrides, cultivars…) incapables de se naturaliser. Préférez autant faire se peut la spontanéité et les espèces indigènes, qui poussent naturellement chez nous.

Aussi, évitez d'aller jeter vos déchets de jardin sur le talus d'en face ou à l'orée d'un bosquet, c'est peut-être le départ d'une invasion !

Ce Journal du PCDN vous présente trois de ces invasives… mais il y en a bien d'autres, notamment aquatiques ! L'azolla commune, les lentilles d'eau américaines, la crassule des étangs, l'hydrocotyle fausse-renoncule, les jussies, la myriophylle du Brésil, l'égéria ou élodée denses, le lagarosiphon, les élodées du Canada et de Nuttall sont autant de plantes invasives ! Ne les achetez en aucun cas pour aménager votre mare ! Préférez aussi pour vos points d'eau les espèces indigènes !

Aussi, ne déverser pas vos eaux d'aquarium dans le cours d'eau voisin !

Comment les éliminer?

Si vous avez des plantes invasives chez vous, éliminez les sans tarder !

Pour lutter contre la **renouée du Japon**, le plus efficace est l'arrachage manuel à la mi-juin et début octobre, voire plus souvent si il y a floraison, en veillant à laisser les plantes sur place… En effet, un fragment de rhizome peut redonner naissance à une plante. Des pulvérisations avec du glyphosate peuvent donner de bons résultats mais vous risquez aussi de détruire d'autres plantes en même temps !

Pour vous débarrasser la **berce du Caucase**, une méthode efficace est de les couper à la racine à la bêche sous la base de la tige, à une profondeur d'une dizaine de cm. Le glyphosate peut aussi être utilisé. Protégez-vous afin que votre peau ne rentre pas en contact avec la plante ! Sachez que le bétail les broute !

Vous viendrez à bout de la **balsamine de l'Himalaya** en les arrachant et en surveillant le site plusieurs années car leur graine conserve leur pouvoir germinatif… La plante est elle aussi sensible aux herbicides.

Dans tous les cas, soyez prudent si vous utiliser les herbicides… Le plus souvent ces plantes poussent le long des cours d'eau, cette méthode est donc le plus souvent à proscrire.

Si vous voyez ces plantes invasives sur l'espace public de notre entité ! Signalez-le au Service des Travaux via f.haubecq@seneffe.be ou au 0478/32.85.90 Le Service des Travaux fait le maximum pour les éradiquer !

Pour en savoir plus

L'éventail " SOS Invasions " sur les espèces envahissantes
publié par le Service public fédéral
téléchargeable sur http://www.bombylius.be

Guide de reconnaissance des principales plantes invasives le long des cours d'eau et plans d'eau en Région wallonne, téléchargeable sur http://www.fsagx.ac.be/ec/gestioninvasives/Documents/Fiche%

Plantes exotiques invasives (momentanément épuisée) - Région Wallonne - 081/33 50 50

Voyez aussi le site http://www.natagora.be, plein d'infos et de liens utiles

Angle ouvert
Sybille MALARDON

Pour qui évoque Honfleur, il sied de situer dans son Ecole impressionniste les noms et œuvres de Claude Monet ou Gustave Courbet, d'associer les textes d'Alphonse Allais ou Charles Baudelaire, de distinguer l'empreinte du fondateur Samuel de Champlain dans le Québec contemporain.
Quel rapport sibyllin avec Sybille Malardon qui, de son pas décidé et par son sourire spontané, déploie chez les membres de notre PCDN une ferveur pour tous les mystères d'une étendue boisée ou d'un espace vert ?
C'est l'évidence. Sybille fait vagabonder - dans le sens le plus noble du mot - les esprits et les cœurs dans ce site exceptionnel d'une soixantaine d'hectares qu'est le Bois d'Arpes, aux confins du Bois de l'Hôpital et du Brabant wallon. Seneffe - principalement Arquennes - dispose là d'un patrimoine diversifié, propriété du CPAS de Nivelles, dont l' "arbre à deux jambes" et les champignons ne sont que deux éléments naturels d'attraction sur lesquels veille depuis plus de six ans notre Garde des Eaux et Forêts, aujourd'hui "Chef de Brigade du Département Nature et Forêts de la Région wallonne".
- Une toute petite équipe, s'empresse d'ajouter Sybille qui, à l'instar d'Anatole France, nous rappelle que "Sans l'ironie, le monde serait comme une forêt sans oiseaux".
Et ces menaces contre tout élément naturel, pas question pour elle de les "envoyer à dache" ! La nature dès ses 7 ou 8 ans, la botanique à ses 12 ans : les cours de guide-nature et de gestion de l'environnement ont fortifié les fondements d'une passion de jeunesse pour l'élever à l'exercice d'une profession - pourquoi pas un art - qui, ébauché dans la région rurale et forestière de Thuin, prend aujourd'hui son plein essor à Seneffe.
Ce qui impressionne Sybille ? Le dynamisme du PCDN de Seneffe, constant depuis dix ans, et l'attention des citoyens à gérer de mieux en mieux les déchets. Quand Louis Scutenaire écrit que "L'avenir n'existe qu'au présent", la nature est au cœur de cette affirmation. Jamais elle ne tolèrera le "Passez, muscade !" cher aux pollueurs. A l'instar de Sybille et de sa mini-brigade, faisons en sorte, notamment via le PCDN, que la surveillance soutenue, ponctuée d'une approche didactique évite à notre patrimoine naturel d'aller à vau-l'eau. Nettoyer les écuries d'Augias, roi d'Elide dans la mythologie grecque, n'offre plus aucune perspective d'avenir.

Comme Sybille, devenez partenaire du PCDN!

Sybille, toujours souriante
Ici lors d'une distribution d'arbres

Imprimé sur papier recyclé

Dates à retenir

Le 20 septembre de 9 à 15h - 12e Rallye pédestre du PCDN - Arquennes
Le 28 novembre de 9 à 12 h - Distribution de l'arbre - Service des Travaux - Seneffe

Contacts: Service Environnement - 064/52 17 26

Editeur responsable: Y. de Valeriola, Echevin de l'Environnement,
21, rue Lintermans - 7180 Seneffe
Photos: Contrat de Rivière Senne sauf page 4, C. Alphonse